

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 128

### OPERATION DE REFECTION DE LA RAMPE D'ACCES DE LA DECHETTERIE DES ALLUCHATS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt six octobre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences La Passerelle à Aubusson, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 octobre 2022. Marina BONIFAS a été désignée secrétaire de séance.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin (départ à 19H20) ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry (départ à 19H24) ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Gilles ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à ROULET Alain ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; LABOURIER Dominique

**B SIMONS et T LETELLIER ont quitté la séance après lecture d'un discours et n'ont pas pris part au vote**

D TERNAT présente le rapport

**Rappel du contexte**

Dans le cadre de la compétence gestion des déchets des ménages et assimilés, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud assure notamment la gestion des deux déchetteries : le site des Alluchats à Faux-la-Montagne et le site du Thym à Moutier-Rozeille.

La déchetterie des Alluchats est constituée d'une vaste rampe permettant un accès des véhicules légers et conçue pour la mise en benne des déchets manipulables à la main. Les usagers peuvent ainsi déposer leurs déchets vers les flux appropriés.

Cette rampe d'accès et plate-forme est constituée en une structure aluminium et elle spécialement conçue pour cet usage en déchetterie.

Avec le temps, l'utilisation par les usagers et les manipulations des bennes ont provoqué une usure et une dégradation d'une partie des balustrades et des garde-corps associés.

L'équipement ne répond plus aux normes de sécurité et il peut présenter aujourd'hui un danger pour les usagers. Il est donc urgent d'intervenir.

### Présentation de la demande

Suite à une prise de contact avec le fabricant de cet équipement spécifique, la société LARBALETTIER, une demande de devis a été formulée pour la réfection de l'équipement et la mise en sécurité des usagers. Les prestations suivantes sont attendues :

- La fourniture des pièces de remplacement des balustrades droites de la plate-forme avec garde-corps et reprise des fixations,
- La fourniture des pièces de remplacement de balustrade d'entrée de rampe avec garde-corps et reprise des fixations,
- La pose in situ des pièces à remplacer

La société LARBALETTIER, concepteur et fabricant de l'équipement s'est déplacée lundi 26 septembre pour prendre connaissance des réparations à effectuer et établir une offre de prix.

### Éléments d'appréciation

Compte-tenu du caractère très spécifique de cet équipement à usage dédié et des matériaux utilisés en aluminium, il a été fait appel au prestataire concepteur et fabricant de l'équipement.

La société LARBALETTIER fabrique elle-même les pièces à remplacer pour ses équipements. En outre, la prestation prévoit également la mise en place des pièces et le remplacement des systèmes de fixation sur l'équipement d'origine, offrant une garantie de parfaite compatibilité et de tenue dans le temps.

Par ailleurs, le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 porte à 40 000 € HT, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence jusqu'alors fixé à 25 000 € HT. Ainsi, les pouvoirs adjudicateurs comme les entités adjudicatrices peuvent passer un marché public sans publicité, ni mise en concurrence en dessous de ce seuil, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique (veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, faire une bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire).

### Éléments financiers

Le devis de la société LARBALETTIER s'établit comme suit :

La fourniture des pièces de remplacement des balustrades droites de la plate-forme avec garde-corps et reprise des fixations	46 pièces au total – 12 675,30 € HT
La fourniture des pièces de remplacement de balustrade d'entrée de rampe avec garde-corps et reprise des fixations	4 pièces au total – 1 504,00 € HT
La pose in situ des pièces à remplacer	4 demi-journées – 4 200,00 € HT

Frais de port	425,00 € HT
---------------	-------------

Soit un total de 18 804,30 € HT et 22 565,16 € TTC.

L'opération est inscrite en section d'investissement sur la base du budget prévisionnel 2022 soit 18 000 €, mais il est possible de porter ce montant à 23 000 € en utilisant une recette supplémentaire non escomptée issue de la valorisation des matières recyclées, montant inscrit en DM3.

Compte-tenu de la particularité de la prestation qui doit intervenir sur un équipement spécifique, de la proposition de l'entreprise LARBALETIER qui répond aux exigences et attentes en termes de mise en sécurité et mise aux normes de cette plate-forme, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis joint de réfection de la rampe de la déchetterie des Alluchats à l'entreprise LARBALETIER et pour un montant de 18 804,30 € HT soit 22 565,16 € TTC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le bon de commande relatif à cette prestation.

CONTRE : 0

POUR : 41

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

